

CQP Chargé d'affaire en ingénierie énergétique

RNCP37004 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	223, 227
Formacode(s)	22211, 24162
Code(s) ROME	H1102, F1106
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/10/2022
Date d'échéance	24/10/2025

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/>

Partenaires habilités

15 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 14 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100056	Former et organiser l'évaluation
A.F.P.I.PROVENCE	34408659000041	Former et organiser l'évaluation
ASS APPRENTISSAGE INDUSTRIEL	34958609900021	Former et organiser l'évaluation
ASS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L INDUSTRIE LYON	41158137400013	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIA DE FORM PROFESS DE L'INDUSTRIE	42156068100106	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE FRANCHE-COMTE	42156068100122	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L INDUSTRIE-LORRAINE	78334259500049	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION PERSPECTIVES ET COMPETENCES	42230248900014	Former et organiser l'évaluation
C E SI	77572257200846	Former et organiser l'évaluation
C E SI	77572257201133	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 15 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37004-cqp-charge-d-affaire-en-ingenierie-energetique/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le chargé d'affaire en ingénierie énergétique intervient dans le domaine du génie énergétique (installations électriques, installation de chauffage, froid, climatisation et connexes) sur des sujets de développement d'installations ou d'amélioration de l'efficacité d'installations existantes.

Le chargé d'affaire en ingénierie énergétique agit dans différents secteurs :

Fabricants et distributeurs d'installations énergétiques (dans les secteurs chauds, froid, climatisation et traitement de l'air)

Fabricants et distributeurs d'installations électriques.

Prescripteurs (Bureaux d'études, cabinets d'architectes)

Installateurs associés à un bureau d'étude

Secteur de l'énergie renouvelable (biomasse, éolien, photovoltaïque, géothermie,...)

ACTIVITÉS VISÉES

- Le suivi de la relation client interne ou externe

Cette activité a pour finalité de préparer les rendez-vous avec le client puis de formaliser (à l'aide d'un cahier des charges général) et de chiffrer les besoins concernant une installation existante ou à réaliser.

- La proposition de solutions techniques énergétiques

Cette activité a pour finalité d'exploiter le cahier des charges général du client et de réaliser les calculs nécessaires pour élaborer le bilan énergétique sur la base des paramètres, relevés ou collectes des données (surface d'échange, débit, relevé de consommation, chaleurs spécifiques, débits des fluides, données climatiques..).

- La conduite de projet (ou d'affaire)

Cette activité a pour finalité de :

- veiller à l'avancement du projet et de s'assurer que celui-ci soit conforme au cahier des charges, mais également aux objectifs fixés, au planning prévisionnel établi, aux délais fixés...
- d'animer des réunions avec les parties prenantes du projet et d'élaborer des plans d'actions pour atteindre les objectifs du projet.
- de mesurer la performance du projet (le réalisé par rapport à l'attendu) et de le formaliser dans un retour d'expérience.
- de suivre l'avancement du projet à partir des indicateurs définis, de manière systématique, pour pouvoir ajuster le projet si besoin et atteindre les objectifs fixés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Préparer un rendez-vous avec un client interne ou externe

Cette compétence vise à recueillir les informations pertinentes en lien avec le projet ou affaire sur les éléments suivants : domaine d'activité, métier, effectif, chiffre d'affaires, projets, historique des interventions ...

2. Identifier et formaliser le besoin client dans le domaine énergétique

Cette compétence vise à définir les documents requis tels que les contrats, le cahier des charges technique, les bilans...

3. Etablir un chiffrage sur une installation en vue d'une proposition ou solution à réaliser

Cette compétence vise à établir le chiffrage sur une installation en vue d'une proposition ou solution à réaliser conformément aux usages et pratiques au sein de l'entreprise.

4. Etablir un bilan énergétique (installation existante ou à réaliser)

Cette compétence vise à reprendre les données de base et les données de sortie en exploitation. Le document produit doit être réaliste et exploitable.

5. Dimensionner une installation énergétique

Cette compétence vise à définir les caractéristiques d'une installation électrique ou énergétique ou un système de régulation.

6. Conseiller les clients ou services concernant la solution proposée

Cette compétence vise à proposer au client des solutions argumentées techniquement viables et optimisées.

7. Suivre un projet (ou une affaire)

Cette compétence vise à s'assurer de l'avancement du projet (ou affaire) en vue d'atteindre les objectifs fixés préalablement.

8. Animer une réunion

Cette compétence vise à assurer le suivi du projet (ou affaire) au regard des enjeux et des objectifs du projet (ou

affaire).

9. Formaliser un retour d'expérience

Cette compétence vise à réaliser un bilan exploitable sur la performance du projet dans son déroulement et dans sa finalité.

Blocs de compétences

RNCP37004BC01 — Le suivi de la relation client interne ou externe

LISTE DE COMPÉTENCES

1. Préparer un rendez-vous avec un client interne ou externe
2. Identifier et formaliser le besoin client dans le domaine énergétique
3. Etablir un chiffrage sur une installation en vue d'une proposition ou solution à réaliser

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP37004BC02 — La proposition de solutions techniques énergétiques

LISTE DE COMPÉTENCES

1. Etablir un bilan énergétique (installation existante ou à réaliser)
2. Dimensionner une installation énergétique
3. Conseiller les clients ou services concernant la solution proposée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP37004BC03 — La conduite de projet (ou d'affaire)

LISTE DE COMPÉTENCES

1. Suivre un projet (ou une affaire)
2. Animer une réunion de travail
3. Formaliser un retour d'expérience

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le chargé d'affaire en ingénierie énergétique intervient dans le secteur industriel (fabricant d'installations dans le domaine énergétique ainsi que les industries utilisatrices) mais également dans le domaine du bâtiment (étude et installation d'équipement énergétiques). Enfin, le secteur de l'énergie a également ce type de profil.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé d'affaire énergie fluide thermique
- Chargé d'affaire en climatisation, chauffage, froid
- Chargé d'affaire thermicien
- Chargé d'affaire en ingénierie électrique

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 578 €

Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	37 263
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP R2X80 — Attachés commerciaux R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Base légale

Date de décision	24/10/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/10/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	27	0	100 %	—
2019	39	0	90 %	84 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34713

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41482

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37004/>